

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 28 Novembre 2002**

Membres présents :

Collège A : Madame FOLLET, Messieurs KOLSKI, MASSY, PAIN

Collège B : Mesdames BLANCHARD, CALLENS, Messieurs GOUTIN, MENART, VALEIN

Collège AITOSS : Madame CHARLES, Monsieur GARCON

Collège Etudiants : Mademoiselle GUERY, Messieurs BOUBALA, , HALBINA, MULLOT, STEFFE

Collège des personnalités extérieures : Mesdames HOUSSIER, LANCELLE

Membres de Droit : Mesdames CAUDER, DERVIAUX, LAUDATI, LERICHE, Messieurs BENAMEUR, CAULIER, DELANNOY, DE ZORZI, DUBAR, GHARBI, GUERIN, LALLEMAND, LEFEBVRE, POMMERAY, SEMET, SENECHAL, TONARELLI

Membres excusés : Mesdames GRISLIN, SIROUX, Messieurs ASSE, COURTOIS, DI POMPEO, DUBOC, HAMROUN, LOUAGE, OUDIN, SAGAR, RAVIART,

Pouvoirs :

Monsieur OUDIN	à	Monsieur LEPOUTRE
Monsieur ASSE	à	Madame LANCELLE
Monsieur LOUAGE	à	Monsieur LANCELLE
Monsieur DUBOC	à	Madame CHARLES

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte-rendu du CA du 20 juin 2002 à l'unanimité moins une abstention
- 2) La D.B.M. de Transfert est votée à l'unanimité
- 3) Le Budget ISTV est voté à l'unanimité
- 4) Le Plan Pluriannuel d'Investissement est approuvé à l'unanimité
- 5) Les Conseils de Certificat sont votés à l'unanimité
- 6) Les responsables pédagogiques, de stages et présidents de jurys sont approuvés à l'unanimité
- 7) Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité
- 8) Le projet de Master Transport est voté à l'unanimité

Monsieur Ourak souhaite la bienvenue à tous les participants. Monsieur ourak explique que les convocations pour ce Conseil d'Administration ont été faites par e-mail et s'excuse auprès des personnes qui n'auraient pas reçu de convocation.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du jeudi 20 juin 2002 :

Quelques modifications doivent être apportées :

Page 1 : dans la rubrique « membres de droit » il s'agit de « Mesdames » ...

Page 2 : l'intitulé « Réforme 3,5,8 » pourrait être remplacé par « Réforme L, M, D », La réforme L, M, D, s'articule autour de 3 grades et non 2 comme il est mentionné dans le compte-rendu ; il serait donc souhaitable d'ajouter le grade Doctorat (3 ans après le Master).

Page 6 : il s'agit de « Madame » Caouder et non de « Mademoiselle »

Monsieur Pain rappelle qu'il était présent au Conseil d'Administration du 20 juin 2002, son nom doit être enlevé des membres excusés.

Monsieur Ourak signale que des discussions avec le Ministère ont eu lieu et que certains intitulés présentés au conseil d'administration du 20 juin 2002 n'existent plus.

En tenant compte de ces remarques, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 juin 2002 est approuvé à l'unanimité moins une personne qui ne prend pas part au vote

Monsieur Ourak propose à Monsieur Goutin d'être rapporteur de séance.

2) La D.B.M. de Transfert :

Monsieur Ourak explique qu'un prélèvement de 100 000 Euros a été effectué sur les Charges de Personnel dans la rubrique des Heures Complémentaires pour alimenter la ligne Fonctionnement afin de permettre à certaines filières de terminer l'année.

Monsieur Ourak rappelle que la date limite pour l'enregistrement des derniers bons de commande 2002 est fixée au 5 Décembre 2002.

La D.B.M. de Transfert est votée à l'unanimité.

3) Présentation du Budget I.S.T.V. 2003 :

3.1) Le budget initial de l'ISTV est en baisse par rapport à l'année passée. En effet, on peut constater une sensible diminution des Recettes :

- Préparation au concours du CAPES (25 000 Euros en 2003 contre 35 449 Euros en 2002),
- Dotation Globale de Fonctionnement (690 005 Euros en 2003 contre 937 561 Euros en 2002)

Celle-ci est due à la fois à la baisse des effectifs étudiants et à une forte ponction de 161 657 Euros sur la DGF, destinées aux dotations aux amortissement d'équipements, en application de la réglementation comptable.

Cet argent reste en partie attribué à l'Institut pour les équipements mais ne peut servir à alimenter les filières ou les charges communes en Fonctionnement.

Les prévisions de recettes s'élèvent à 1 157 200 € (1 343 615 en 2002)

De ce fait, les crédits affectés aux différents centres de responsabilités sont en baisse (101 500€ en 2003 contre 137 209€ en 2002 pour les filières pédagogiques, 27 400 € pour les TP en 2003 contre 33 537 € en 2002). On

note une nette diminution des crédits affectés aux Charges Communes (111 770 Euros en 2003 contre 214 575 Euros en 2002) pour éviter une diminution trop importante des crédits des filières pédagogiques.
En ce qui concerne les charges de Personnel, Monsieur Ourak souligne que les crédits inscrits en heures complémentaires ont été réduits (670 000 Euros en 2003 contre 716 500 Euros en 2002).

Monsieur Pain souhaiterait que dans le décompte des heures complémentaires, on distingue la part des enseignants extérieurs, professionnels et enseignants en poste.

Monsieur Pommeray constate que le budget de l'Audiovisuel est en baisse de 4000 Euros et se demande comment il va fonctionner avec un effectif d'étudiants en hausse.

Monsieur Ourak explique que dans l'urgence, il a fallu élaborer un budget en tenant compte de la baisse importante des recettes. Toutefois ces crédits doivent nous permettre de fonctionner dans l'attente d'une prochaine D.B.M.

Monsieur Ourak rappelle qu'une grande partie de l'équipement informatique a été acheté en collaboration avec le service informatique de l'université.

Monsieur Benameur demande si une ligne budgétaire a été prévue pour l'IUP informatique.

Monsieur Ourak répond que les centres de responsabilité seront redéfinis pour le prochain budget.

Un étudiant soulève l'existence de difficultés techniques, liées au réseau, dans les salles des TP informatique ;

Monsieur Ourak estime que ces problèmes matériels doivent être signalés régulièrement auprès de la direction et peuvent être résolus en dehors du C.A.

Par ailleurs, il rappelle que 75 000 Euros ont servi à financer de nouvelles salles de TP et qu'un ingénieur informaticien réseau, Monsieur Fareneau, a été recruté depuis le début de l'année pour s'occuper des salles d'informatique de l'ISTV. Monsieur Ourak rappelle que les salles d'informatiques sont toujours mutualisées pour l'ensemble des formations des ISTV, elles peuvent toutefois être réservées en priorité par certaines formations en fonction de la nature des logiciels installés (Igor Crevits s'occupe des réservations de ces salles).

Monsieur Ourak déclare également qu'il sera intransigeant avec les personnes qui détériorent le matériel.

Le Budget initial de l'ISTV est voté à l'unanimité moins une personne qui ne prend pas part au vote.

3.2) Monsieur Dewally présente ensuite le budget de la Formation Continue qui s'élève à 265 760 Euros.

Les PICS (Programme Ingénieurs Cadres Supérieurs) sont en hausse pour 2003, ils représentent 105 660 Euros.
Monsieur Dewally explique que la rubrique « Insertion » concerne les DEUST, il s'agit d'un module de remise à niveau des étudiants : 6 100 €

La subvention Interreg représente un reliquat d'anciens projets Interreg : 16 000 €

Les DEUST : 50 000€

Les recettes de facturation de prestations : 88 000 €

La baisse essentielle des recettes s'explique par l'arrêt des projets Interreg et de ce fait de nouvelles prévisions de crédits

Les charges de personnel représentent les heures complémentaires et le salaire des secrétaires (30 % des Charges de Personnel) soit 199 254 €, les dépenses de fonctionnement Charges Communes et filières sont estimées respectivement à 60 506 € et 2 000 €, ainsi que 4000 € pour l'équipement.

Le Budget initial de l'ISTV Formation Continue est voté à l'unanimité.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement :

Monsieur Ourak explique que le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) est la partie financière qui reprend l'équipement de l'ISTV. Le financement provient essentiellement de la taxe d'apprentissage. Sur le document proposé, Monsieur Ourak explique que certaines demandes sont partiellement accordées sur le budget 2002. Il ajoute que dans le cadre de la Réforme L.M.D, des ordinateurs ainsi que des logiciels peuvent être demandés. Toutes les commandes de matériel informatique ou de logiciels doivent être faites en concertation avec le service informatique de l'Université. Une salle informatique réseau est prévue dans l'ISTV 3.

Monsieur Massy intervient en s'inspirant d'un article tiré du Monde interactif. Il s'étonne de ne pas voir y figurer l'Audiovisuel de Valenciennes alors que cet article mentionne l'école SUP INFO COM.

Monsieur Pommeray demande à Monsieur Massy s'il est possible d'avoir une copie de l'article. Il explique toutefois qu'au dernier C.A. de l'Université une charte a été signée pour la mise en place d'un pôle numérique entre l'Université, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Mairie de Valenciennes et l'Hôpital. Ceci devant permettre d'améliorer la communication entre les différents partenaires.

Monsieur Semet illustre ce début de collaboration par le fait que la CCI invite le CNRS sur le thème du développement de la recherche à Valenciennes.

Les étudiants s'interrogent sur les investissements en matériel informatique à l'ISTV.

Monsieur Ourak rappelle que les crédits PPI seront rediscutés en début d'année 2003 et propose aux étudiants de faire un bilan sur tout le matériel acheté en informatique.

Madame Caouder fait remarquer qu'il y a une erreur sur le total des crédits PPI sur le document.

Après correction :

Le Plan pluriannuel d'investissement est voté à l'unanimité.

4) La réforme L.M. D :

Monsieur Ourak remercie les porteurs de projets pour la Réforme. Il ajoute que les étudiants apprécient le semestre commun appelé « semestre d'accueil ».

Des problèmes d'organisation dus à la mise en place de la réforme persistent. Celle-ci a entraîné des aménagements et réorganisations administratifs. Nous nous sommes aperçus que beaucoup de personnes ne savent pas encore à qui s'adresser pour les dépôts de sujets, les reports de cours, lorsqu'il s'agit de modules communs etc..... Monsieur Ourak rappelle que les enseignants doivent se mettre en rapport avec le secrétaire responsable de leur propre filière. Afin d'améliorer l'organisation entre les différentes filières, une réglementation sera éditée pour la prochaine rentrée, à l'attention des secrétariats et des enseignants.

En ce qui concerne la gestion des emplois du temps, des difficultés sont apparues avec le logiciel proposé par S. Piechowiak. Un autre logiciel CELCAT, utilisé par l'Université de Lille II a été commandé. Ce logiciel sera testé durant l'année par la Cellule Emplois du Temps de l'ISTV. A l'issue de cette année, un bilan de l'utilisation de ce logiciel sera établi et l'implantation d'une interface dans les secrétariats pédagogiques sera proposée ainsi qu'une formation pour les utilisateurs (trices).

Monsieur Kolski pense que l'idéal serait de développer le logiciel et les outils qui accompagnent la réforme à Valenciennes. Ce travail de recherche en commun serait très valorisant pour l'Université et pourrait être proposé dans d'autres Universités concernées par la réforme.

5) Les Conseils de Certificats :

Monsieur Ourak précise que Madame Follet coordonne le fonctionnement de la filière licence et que Monsieur Abed aura la responsabilité de coordonner le cycle Master.

Un cadre général de règlement a été communiqué à tous les enseignants et permettra d'aider au mieux les étudiants à aborder les nouveaux règlements d'examens dans le cadre de la réforme.

La notion de compensation doit être présente afin de respecter les textes. Toutes autres décisions sera à l'appréciation du jury.

Les étudiants s'interrogent sur les options.

Monsieur Ourak précise que 20% environ de la formation (dans un parcours) sont réservés à des modules d'ouverture : le Ministre Luc Ferry préconise des modules d'ouverture scientifique, Monsieur LANG lors de son mandat proposait des modules d'ouverture culturelle, l'Université a gardé les deux idées. C'est le responsable de la filière qui propose d'ouvrir des modules à caractère scientifique ou culturel. Ce sujet sera rediscuté avec les responsables.

Monsieur Ourak souligne que les textes de loi interdisent l'adoption de notes éliminatoires. En ce qui concerne le parcours, Madame Follet ajoute que si le nombre d'étudiants est insuffisant le parcours n'est pas ouvert.

Monsieur Pommeray espère que les étudiants inscrits dans une filière sont prioritaires par rapport aux autres.

Madame Caouder se demande comment va se faire la diffusion des informations auprès des enseignants et étudiants.

Monsieur Ourak explique que les responsables pédagogiques doivent se réunir avec les étudiants pour en discuter.

Monsieur Guerin se demande si la filière doit se charger de faire son propre conseil de certificat ?

Madame Follet explique qu'une réunion sera organisée dans un amphi avec des représentants de licence 1, 2 et 3 qui définiront les règles à suivre.

Monsieur Abed fait remarquer que le règlement est le même pour tous cependant des spécificités pourront être ajoutées.

Les Conseils de Certificats sont votés à l'unanimité

6) Nomination des responsables pédagogiques, des présidents de jurys et des responsables de stages :

Monsieur Ourak présente les différents responsables pédagogiques, les responsables de stages et présidents de jurys.

Monsieur Lallemand se demande quelle sera la politique de l'établissement concernant l'école doctorale ?

Monsieur Ourak explique qu'une réunion est prévue le 20 décembre 2002 à cet effet.

Monsieur Abed ajoute qu'une lettre de cadrage a été fournie par le Ministère.

Monsieur Lallemand souhaiterait en avoir une copie.

Les responsables pédagogiques, les présidents de jurys et les responsables de stages sont nommés à l'unanimité.

7) Les Subventions aux associations d'étudiants :

Monsieur Ourak présente les différentes associations de l'ISTV, leurs projets 2002-2003 ainsi que les propositions de subventions qui leur seraient versées en 2003. Il rappelle que pour l'association AEMP rien n'est prévu cette année puisque l'ISTV se charge toujours de l'apurement de leurs dettes. Cependant, rien n'empêche de proposer des projets.

Les subventions accordées aux associations d'étudiants sont votées à l'unanimité.

8) Le renouvellement des Membres du Conseil d'Administration de l'ISTV :

Monsieur Ourak informe le conseil que les élections enseignants et IATOSS se dérouleront les 21 et 22 janvier 2003, il rappelle que ce conseil est élu pour cinq ans.

9) Questions diverses :

Monsieur Sénéchal présente une proposition de création au sein de l'ISTV, d'un **Master en sciences et technologies, mention « sécurité des systèmes de transport guidés »**.

Monsieur Sénéchal explique que la prise de conscience de la problématique de la sécurité des systèmes de transport, malheureusement motivée par l'actualité, s'est concrétisée par une loi votée par l'assemblée nationale et le sénat en Janvier 2002. Cette loi vient durcir l'article 13 de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 et précise que « Les travaux de construction ou de modification substantielle d'un système de transport *public guidé ou ferroviaire* (art. 13-1), de transport faisant appel à des technologies nouvelles ou comportant des installations multimodales et qui présentent des risques particuliers pour la sécurité des personnes (art. 13-2), ne peuvent être engagées avant que l'Etat ait approuvé un dossier préliminaire adressé au représentant de l'état, accompagné d'un rapport sur la sécurité établi par un expert ou un organisme qualifié, agréé. Ce rapport précise notamment les conditions d'exploitation de ces ouvrages au regard des risques naturels ou technologiques susceptibles de les affecter ».

En d'autres termes, il incombera maintenant aux concepteurs et exploitants de futurs systèmes de transport de démontrer a priori que les solutions mises en œuvre dans ces systèmes répondent à des critères objectifs de sécurité de fonctionnement, sous peine de se voir refuser les autorisations nécessaires à leur commercialisation. L'application de cette loi, outre les décrets afférents, suppose que des spécialistes soient formés aux techniques de sécurité dans le domaine des transports, techniques spécifiques mais aussi aux méthodologies particulières qu'exige l'application d'une telle loi

Ainsi la proposition faite par Olivier Sénéchal, Christian Tahon et Dominique Deneux, constituerait une première réponse de l'ISTV, et plus globalement l'Université de Valenciennes, au besoin de telles formations. Cette proposition est d'autant plus justifiée que la région Nord Pas-de-Calais fait du transport une de ses premières préoccupations, et que l'Université de Valenciennes est par ailleurs fortement impliquée dans les activités de recherche de ce domaine (avec le support du LAMIH, de l'OAE et du LME). D'autre part, ce projet résulte d'une forte sollicitation de la part de la société Ligeron S.A., Lieder dans le domaine du conseil, de l'expertise et de la formation en sûreté de fonctionnement, et partenaire d'acteurs importants du domaine du transport : Alstom, Semurval, RATP, Aéroports de Paris, INRETS...

Remarques sur le projet :

- Il est fondamental d'intégrer parfaitement cette nouvelle formation dans l'organisation de l'ISTV, notamment dans le contexte LMD (cohabitation avec les autres masters, possibilités de passerelles, interventions d'enseignants locaux, mise en commun de cours...).
- Cette nouvelle formation devra apporter un « plus » à l'ISTV, et notamment lui permettre de créer de nouveaux flux entrants d'étudiants.
- Le projet doit faire l'objet de discussions quant à l'implication des différents secteurs disciplinaires de l'ISTV : Automatique, Mécanique, Informatique, Mathématiques...

Sous réserve d'intégration de ces recommandations, cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de l'ISTV.

Monsieur Ourak remercie tous les participants du Conseil.

Clôture de la séance à 17 heures

Le Directeur

Le rapporteur de séance

M. OURAK

M.GOUTIN